



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

10ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

6ème B.A.C. MODERNE

21, 22 et 23 février 2025

www.asacso.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

Épreuve N° XXX organisée par l'ASA Club du Sud-Ouest n°1009 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le XXX Sous le N° XXX et par la FFSA le XXX, sous le permis d'organiser N° XXX. Les 21, 22 et 23 février 2025 Coupe de France des Rallyes – Coef 2

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, CAPLONG, CASTILLON LA BATAILLE, CIVRAC SUR DORDOGNE, COUBEYRAC, DOULEZON, EYNESSE, JUILLAC, MERIGNAS, RUCH, ST AVIT DE SOULEGE, ST QUENTIN DE CAPLONG, ST VINCENT DE PERTIGNAS, STE FLORENCE, STE RADEGONDE, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette édition du :

10ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE, LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et l'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés,
ou non-respect du nombre maximal de passages

= DÉPART REFUSÉ

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !

Soyez-en remerciés.

L'A.S.A.C.S.O.

- **Parution du règlement et ouverture des engagements** :Mardi 1er décembre 2024
- **Clôture des engagements** : Lundi 10 février 2025
- **Mise à disposition du carnet d'itinéraire** : Samedi 15 février et dimanche 16 février 2025 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 20 février et vendredi 21 février 2025 de 9H à 12H00 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille.
- **Dates et heures des reconnaissances** : Samedi 15 février, dimanche 16 février jeudi 20 février et vendredi 21 février 2025 de 9H à 18H00.
- **Vérifications administratives le** : vendredi 21 février 2025 de 10H à 18H00 au Centre Culturel François Mitterrand rue du Champ de foire Castillon la Bataille
- **Vérifications techniques le** :vendredi 21 février 2025 de 10H30 à 18H30, lieu : FIRM 139 Rue Michel Montaigne, 33350 Castillon-la-Bataille
- **Heure de mise en place du parc de départ le** : vendredi 21 février 2025 à partir de 10H30. Lieu : Allées de la république 33350 Castillon la Bataille .
- **1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le** : vendredi 21 février 2025 à partir de 17h00 PC Course Mairie de Castillon
- **Briefing de la Direction de Course** aux voitures d'encadrement (avec émargement conducteurs et passagers) au vendredi 21 février 2025 à partir de 18h30 PC Course Mairie de Castillon
- **Briefing DC et adjoints PC Course** samedi 22 février 2025 à 8h00 au PC Course Mairie de Castillon la Bataille.
- **Publication des équipages admis au départ le** : vendredi 21 février 2025 à 18h45, SITE INTERNET <https://www.chronolive.fr/>, Lieu : Site internet <https://www.chronolive.fr/>
- **Publication des heures et ordres de départ de la 1ère étape** : vendredi 21 février 2025 à 18h45, SITE INTERNET <https://www.chronolive.fr/>
- **Tableau d'affichage** au PC et en numérique internet sur : <https://www.chronolive.fr/>
- **Départ de la 1ère étape** : samedi 22 février 2025 à partir de 10H30. Lieu : Allées de la république 33350 Castillon la Bataille .
- **Arrivée finale du rallye** : dimanche 23 février 2025 à partir de 13H52. Lieu : Allées de la république 33350 Castillon la Bataille .
- **Publication des résultats partiels le** : samedi 22 février 2025 à partir de 10H45 <https://www.chronolive.fr/> après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé, Lieu : SITE INTERNET <https://www.chronolive.fr/>
- **Vérification finale le** : après l'arrivée finale au garage Des Pannes & Moi11 Chem. de Mézières, 33350 Saint-Magne-de-Castillon
- **Publication des résultats du rallye le** : dimanche 23 février 2025 30 min après l'arrivée du dernier concurrent sur le site <https://www.chronolive.fr/>, 30 minutes après l'arrivée au parc fermé final de la dernière voiture de chaque plateau : VHRS/VMRS – VHC - MODERNE sans attendre l'arrivée des autres plateaux. Lieu : SITE INTERNET <https://www.chronolive.fr/>
- **Remise des prix le** : dimanche 23 février 2025 1h après l'arrivée du dernier concurrent au Centre Culturel François Mitterrand rue du Champ de foire Castillon la Bataille

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise le 10ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC en qualité d'organisateur administratif et technique.

Comité d'Organisation

Président : Jerry GAUGAIN, Laurent CADUSSEAU

Membres : Pierre BENOIST, Didier BONNET, Gérard BONNET, Monique BOUGEOIS, Jean Marie BOUSSARIE, DALBON, Philippe DANIEL, Bernard DEES, Bastien GIRARD, Jean Pierre GUYOMMARCH, Jean Jacques HERVIER, Myriam LANTRES, Daniel LAVIGNE, Marie Do MALORON, Bruno MARILL, Serge MIKLOU, Michel MOUTREUIL, Marie Paule POUPIN , Charly POUPIN , Alain TRILLAUD

Secrétariat du Rallye

Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO)
8 place des Quinconces
33000 BORDEAUX
05 56 52 35 61
Mail : asacso33@gmail.com
www.asacso.fr

Permanence du Rallye

PC COURSE MAIRIE CASTILLON LA BATAILLE

Organisateur administratif et technique

Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO)
8 place des Quinconces
33000 BORDEAUX
05 56 52 35 61
Mail : asacso33@gmail.com
www.asacso.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

- Président du Collège des Commissaires Sportifs M. Jacques COURMONTAGNE – Licence n°11849
- Commissaire Sportif..... Mme Annie FOURCADE – Licence n°15323
- Commissaire Sportif..... M. Daniel BLUTEAU – Licence n°2974
- Commissaire Sportif Stagiaire..... M. Souad KHABIZI – Licence n°34666

- Directeur de Course Général M. Guy TRONCAL – Licence n°1056
- Chargé des VHRS auprès du DCG..... M. Francis BRANDY – Licence n°43050
- Directeur de Course ES 1-3-5-7 PC..... M. Philippe DANIEL – Licence n°50805
- Directeur de Course ES 2-4-6-8 PC..... Mme Françoise BOUCHON – Licence n°17644

- Directeur de Course ES 1-3-5-7 M. Jean Marie CAROF – Licence n°203852
- Adjoint à la Direction de Course ES 1-3-5-7 M. Michel MOUTREUIL – Licence n°20481
- Chronométrateur Départ ES 1-3-5-7 Mme Christelle BRANDY VALET – Licence n°12194
- Chronométrateur Arrivée ES 1-3-5-7 M. Alain SYLVAIN – Licence n°234828
- Point Stop ES 1-3-5-7 M. Thierry VERMESSE - Licence n°13195

- Directeur de Course ES 2-4-6-8 M. Yves ESCLOUPE -- Licence n°76046
- Adjoint à la Direction de Course ES 2-4-6-8 Mme Brigitte MARTY – Licence n°136694
- Chronométrateur Départ ES 2-4-6-8..... M. Bernard RUBAULT - Licence n°220582
- Chronométrateur Arrivée ES 2-4-6-8 Mme Christiane HELIE - Licence n°220582
- Point Stop ES 2-4-6-8..... Mme Jacqueline RUBAULT - Licence n°220581
- Point Stop ES 2-4-6-8..... Michel JEAN - Licence N°298691

- Commissaire Technique responsable M. Éric GAUTHIER – Licence n° 196863
- Commissaire Technique responsable VHC..... M. Serge LARQUEY – Licence n°8454
- Commissaire Technique adjoint M. Patrick MAURIAL – Licence n°41237
- Commissaire Technique adjoint M. Jean Jacques SANGOIGNET – Licence n°28229
- Commissaire Technique adjoint M. Eric ASSORIN – Licence n°166483

- Médecin chef M. Michel HERGUE – Licence n°237526
- Chargé des relations avec les concurrents M. Jean-François FOURCADE – Licence n°8460
- Chargé des relations avec les concurrents M. Philippe JEAN – Licence n°22816
- Chargé des relations avec les concurrents M. MECHOUK YACINE -- Licence n°20965

- Classement..... M. Sylvain BERGERON - Licence n°50286

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2025 coefficient 3.
- Le Championnat de Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2025.
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

1.3.1 Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Des vérifications pré-administratives auront lieu à la remise du carnet d'itinéraire (voir §PROGRAMME ET HORAIRES).

Les vérifications administratives finales (permis, licences mineur(e)s et une lettre du propriétaire de la voiture de Rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire la voiture pendant le rallye, lorsque le pilote n'est pas le propriétaire de la voiture.

Les concurrents recevront une heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure doit être impérativement respectée. Les concurrents doivent respecter les gestes barrière si nécessaire.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 21 février 2025 de 10H30 à 18H30, lieu : FIRM 139 Rue Michel Montaigne, 33350 Castillon-la-Bataille

Les concurrents devront présenter les documents techniques préalablement remplis par leur soin. Ceux-ci sont disponibles sur le site.

Les vérifications finales seront effectuées au : Garage Pralon 11, Chemin de Mézières 33350 Castillon la Bataille. Taux horaire de la main d'oeuvre : 90 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC doit s'engager sur le site <https://engagement.ffsa.org/>, puis imprimer la fiche et l'adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi), dûment complétée, avant le Lundi 10 février 2025.

- Paiement par virement **IBAN** FR76 1558 9335 7207 7839 9124 003 **BIC** CMBRFR2BXXX
- Par chèque à l'ordre de l'ASACSO,
- en raison des problèmes postaux merci de privilégier le paiement par virement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum total sur l'ensemble des rallyes MODERNE, VHC et Régularité.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 520€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1040€
- Pour les équipages complets ASACSO : 450€
- Pour les équipages de plus de 500 km : 450€
- Pour les équipages étrangers : 430€

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'A.S.A.C.S.O. complétera afin de donner 30 € en carte cadeau, à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye. Joindre obligatoirement avec la demande d'engagement : une photocopie des permis et licences et la première page du passeport.

En cas de forfait, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve.

En cas de déclaration de forfait faite par ÉCRIT (mail identifié) 15 jours avant, l'engagement sera intégralement remboursé.

Au-delà de cette date, une retenue de :

- 30% sera appliquée jusqu'au LUNDI précédent le rallye.
- 50% sera encaissée, passé ce dernier délai.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2^{ème} étape et les suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, à l'issue la dernière ES de l'étape précédente, hors pénalités routières avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "Nouveau départ" par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le roadbook. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu dans le roadbook.

Les jours de la compétition, les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire :

- d'avoir pour chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 Kg contrôlé depuis moins de 2 ans et en état de marche,

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée. Durant le temps du rallye, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC représente un parcours de 200 km, divisé en 4 étapes.

Il comporte 4 épreuves spéciales parcouru 2 fois chacune d'une longueur totale de 126 km. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Compte tenu de l'impérieuse obligation imposée par les communes de limiter la dégradation de la chaussée, des piquets de cordes rigides ou autres seront installés préalablement au rallye.

- il est donc interdit d'utiliser les cordes aussi bien durant les reconnaissances que durant le rallye.
- il est fortement recommandé à tous les équipages de considérer que tout endroit et particulièrement les courbes sont susceptibles d'être équipé d'un ou de plusieurs piquets de corde rigide.

6.1.1. RALLYES DE DOUBLURES

- 10ème RALLYE VHC
- 10ème RALLYE VHRS
- 5ème RALLYE VMRS
- 1er RALLYE LEGENDE

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé pour l'ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Voir §PROGRAMME-HORAIRES

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

L'ordre de départ est le suivant :

- Véhicules Régularité Sportive (VHRS et VMRS)
- Véhicules Historiques de Compétition (VHC)

- Véhicules Modernes
- Véhicules Légendes

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents ayant abandonné lors de la 1ère étape sont priés de renseigner le document mis à leur disposition et de le remettre aux relations concurrents dans les plus brefs délais.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera : voir §PROGRAMME-HORAIRES

Prime à la classe	1 ^{ER}	2 ^{EME}	3 ^{EME}	4 ^{EME}
2 à 3 partants	150 €			
4 à 5 partants	250 €	125 €		
6 à 10 partants	350 €	250 €	125 €	
+ de 10 partants	520 €	250 €	125 €	89 €

Pour la remise des Prix, les classes suivantes seront regroupées :

- A7S avec A7K
- R1A avec R1B,
- R2B avec R2C
- R2J, R3C avec R3T.

Les Pilotes Féminines seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels.

Les montants du barème ne s'appliqueront à 100% que dans le cas d'un nombre de partants supérieur à 100 Modernes

Si le nombre de partants est inférieur à Texte a écrire BAC 2025Texte a écrire BAC 2025100Texte a écrire BAC 2025, les primes seront calculées au prorata du nombre de partants « Moderne » (Ex : 80 partants, 80% de la prime)

Si le nombre de partants est inférieur à 70Texte a écrire BAC 2025, il n'y aura pas de primes.